

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 mars 2024**  
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 69  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 78  
Date de la convocation : 15 mars 2024  
Date de publication : 28 mars 2024

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	ROCHE Paul
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	HENRY Micheline
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	GUIBELIN Hervé
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	MILLIER Cyril
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	VIVERGE Patrick
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	DAVID Françoise
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	LABOUROT Céline
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	GRUET Olivier
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	SAGET Emmanuel
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	GINET Gérard
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	CALLEGHER Aline
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	MIRAT Maryline	
RYAT Thomas	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
STOLZ Julien	PRAT Hervé	

### **Conseillers suppléés**

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE Pascal	LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine
THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain
	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique  
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette  
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline  
MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges	MATHEZ Christian
CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël	RIGAUD Fabien

---

**Objet : Bilan foncier 2023**

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent.

En 2023, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur douze dossiers fonciers incluant quatre acquisitions, deux cessions, trois modificatifs et compléments de dossier déjà délibérés auparavant et trois signatures de convention, l'une pour une antenne relais, les autres pour un contrat de prêt à usage.

Parmi les acquisitions, la première concerne un terrain de 18 398 m<sup>2</sup> situé à Authume et appartenant à Madame DEMILLIERE Marie-Thérèse. Cette parcelle est toujours vouée à un usage agricole mais constitue une dent creuse au sein de la zone d'activité des « Grandes Epenottes » s'étendant aujourd'hui sur les communes de Dole, Brevans et Authume. Dans le cadre des procédures d'évolutions en cours actuellement pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la Collectivité entend revoir la classification de ladite parcelle dans le PLUi pour lui conférer une vocation économique cohérente à la zone d'activité des Grandes Epenottes. Ainsi, dans ce contexte, il était opportun que la Collectivité maîtrise ce foncier de manière à définir plus finement l'affectation future des sols. Cette transaction a été acceptée au prix de 20 euros /m<sup>2</sup>.

La deuxième acquisition intervient dans le cadre de la compétence d'aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Par délibération n° GD39/21 du 8 avril 2021, le Conseil Communautaire avait validé le projet de construction d'une salle multisports sur la commune de Rochefort-sur-Nenon. La concrétisation de ce projet nécessite l'acquisition de la parcelle ZB 179 d'une superficie de 4 310 m<sup>2</sup> à la commune de Rochefort-sur-Nenon moyennant l'euro symbolique.

Ensuite, intervient un dossier d'acquisition permettant la régularisation de la desserte des terrains de sports sur la commune de Damparis récemment acquis par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet la propriété de Madame et Monsieur CHABRISON bloquait sur une trentaine de mètres la liaison entre la RD 321 et les terrains de rugby et de football. Il a donc été acté l'acquisition d'une partie des parcelles AR 389 et 391 pour une superficie de 205 m<sup>2</sup> afin de désenclaver lesdits terrains. Cette acquisition au couple CHABRISON a été convenu au prix de l'euro symbolique.

Enfin, la dernière acquisition concerne deux parcelles d'une surface totale de 12 059 m<sup>2</sup> cadastrée ZX n° 3 et 5 sur la commune de Choisey et propriété de la société SOLVAY. Cette acquisition est intervenue dans le cadre de la restructuration de l'aire de grands passage des gens du voyage permettant ainsi une plus grande maîtrise foncière à la Collectivité afin de mener au mieux les travaux sur un périmètre pertinent. Cette opération a été acté au prix de 1,50 euros /m<sup>2</sup>.

A ce jour, trois dossiers ont déjà fait l'objet d'un acte authentique.

Les deux dossiers de cessions approuvées l'année dernière avaient pour objet l'implantation, le déplacement d'activités économiques existantes en zones d'intérêt communautaire sur les Communes de Rochefort-sur-Nenon et Choisey. Ces ventes, portant sur une surface cumulée de 7 308 m<sup>2</sup>, génèrent une recette d'environ 159 120 €.

A ce jour, aucun de ces dossiers n'a fait l'objet d'actes authentiques.

Trois délibérations interviennent dans le cadre de rectification, de modification ou de complément de dossiers déjà délibérés auparavant.

Enfin, la Communauté d'Agglomération de Grand Dole a délibéré sur trois dossiers relatifs à des conventions, l'une pour l'édifice d'une antenne relais au profit de FREE MOBILE sur le terrain de DOLEXPO, les suivantes concernent deux contrats de prêt à usage au bénéfice de Monsieur MARESCHAL sur des terrains acquis à KOHLER, situés à Damparis et permettant à Monsieur MARESCHAL la fauche de ceux-ci.

A ce jour, les trois conventions sont signées de toutes les parties.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** du bilan foncier 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Urbanisme

*Jean-Pascal FICHERE.*

